

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 39
Absents : 20

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 24 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 31 janvier 2024

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance :

Délibération n°2024-07-3101 : Communication d'une décision prise par le Président

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 23 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM, pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que ces décisions doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE avoir reçu communication de la décision prise par le Président, détaillée ci-après :

La signature avec la société Abeille Assurances d'un avenant à effet du 25 Décembre 2023, concernant le contrat d'assurance automobile du véhicule de service du Syndicat mixte du SCoTAM :

- Cet avenant prend en compte le nouveau lieu de stationnement du véhicule dans le parking situé place Mazelle à Metz en lieu et place du 14 rue de la Mouée à Metz. Il intègre également la souscription d'une option d'assistance Professionnelle permettant de bénéficier d'un véhicule de prêt de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule de service. Le montant de la cotisation annuelle de l'assurance passe ainsi de 495 € TTC à 554 € TTC.



Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 31 janvier 2024

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

